



Sommaire la jeunesse de Dieu

RÈGLEMENT - COURS PRIMAIRE

A retourner signé avec le dossier d'inscription

Le Cours Notre Dame est un des établissements scolaires confiés à l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre. C'est une école catholique, libre et sans contrat avec l'Etat.

I – Horaires

« UNE GRANDE PONCTUALITÉ EST DEMANDÉE AUX PARENTS »

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 11h30 et de 13h10 à 16h10. Mercredi de 8h10 à 12h
Le portail sera fermé à 8h20

II – Retards ou absences

- ◆ **Imprévus** : les parents avertiront d'un retard ou d'une absence en laissant, avant 9h un message au 09 51 34 26 76. L'élève absent ne revenant en classe qu'avec un mot des parents.
- ◆ **Prévisibles** : les parents s'adresseront au directeur et demanderont par écrit une autorisation d'absence. Seul le directeur sera juge de l'opportunité de la demande.
- ◆ **NB** : Pour toute absence pour raison de santé supérieure à trois jours, un certificat médical est demandé.

III – Dates de vacances

- ◆ Elles sont en général identiques à celles de l'Académie de Montpellier **sauf pour les vacances de février et de Pâques** (si elles ne respectent pas le calendrier liturgique) : prendre ses dispositions en conséquence pour les départs en vacances. Le calendrier des vacances est donné en juillet aux parents.

IV – Tenue des élèves

« SOBRE »

- ◆ Le port de l'uniforme est obligatoire. Les élèves ne le portant pas ne seront pas admis à l'école.
- ◆ La tenue d'été est portée du 25 mars au 1er novembre.
- ◆ Les vareuses d'uniforme devront être marquées au nom de l'enfant.
- ◆ Les enfants apporteront pour la cantine une serviette et une pochette marquée au nom de l'enfant. Celles ci seront changées chaque semaine.
- ◆ La coiffure sera nette.

V – Efforts demandés aux élèves

- ◆ Régularité dans le travail. Ordre dans les classes
- ◆ Respect du matériel : bureaux, livres, jeux etc... Tout matériel endommagé sera facturé aux parents.
- ◆ Chewing-gum interdit ainsi que les bonbons. Pour les anniversaires on en référera à l'avance à l'institutrice concernée.
- ◆ Interdiction d'apporter des médicaments ou des jeux.
- ◆ Tous les livres apportés à l'école doivent être visés par le directeur.
- ◆ Tout objet ou appareil non autorisé sera confisqué définitivement.

VI– Carnet de notes

- ◆ Remis aux élèves de CM, CE tous les quinze jours, ils doivent être signés par les parents et rapportés le lundi.

VII – Cahiers principaux

- ◆ Remis aux enfants à la fin de chaque semaine, ils doivent être lus et rendus signés le lundi matin : ils permettent aux parents de suivre très régulièrement la scolarité des enfants. Pour les CP / Grande Section, les parents signeront les cahiers le mardi soir pour les rendre le mercredi matin.

VIII – Récréations

- ◆ Les jeux dangereux sont interdits.
- ◆ Il est défendu de grimper aux arbres, de jouer avec des bâtons ou de lancer des cailloux ou tout autre projectile.

IX – Sorties de classe

- ◆ Les parents doivent signer une décharge en début d'année.

X – Accès à l'école

- ◆ Les parents et les élèves se rendent et quittent l'école en utilisant l'allée latérale du parc.
- ◆ Les élèves sont sous la responsabilité des parents accompagnateurs dès leur prise en charge à la sortie des classes, le portail de l'école franchi. Les parents laissent les enfants au portail de l'école.
- ◆ Il est défendu aux élèves de se promener dans le parc et de marcher sur la pelouse.
- ◆ L'accès au bois est strictement interdit.

XI – Relations avec les familles

- ◆ Il est essentiel que les parents aient des contacts réguliers avec les institutrices et le directeur qui sont à leur disposition pour toute question : les rendez-vous sont pris dès qu'un bilan devient nécessaire.

XII– Esprit

- ◆ Dans la continuité de la mission éducatrice des parents qui ont choisi pour leurs enfants le Cours Notre Dame, nous tenons à ce que les élèves respectent l'autorité, aient le goût du travail bien fait, de l'ordre et donnent un bon esprit dans un climat chrétien. « Christianiser, c'est civiliser »

« En toutes choses, avançons bonnement et simplement »

saint François de Sales

Signature des parents :